



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 27 février 2014 à 18h30**

L'an deux mil quatorze, le jeudi 27 février à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Coulmiers, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : MM. Gudin, Damon (suppléant de M. Derouck), Mme Langlois, MM. Durand, Laubret, Lemaire, Bouland, Mme Manchec, MM. Guérin, Brechenmacher, Rouxel, Mmes Vignelles, Martin, MM. Migeon, Rabier, Simonnet, Langer, Le Gallo, M. Pommier, Mmes Maignant, Quéré, MM. Cuillerier, Lebrun, Richard.

Absent excusé non représenté :

M. Dubois

Secrétaire de séance : Mme Langlois

Le procès verbal de la séance du 6 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé la reprise anticipée des résultats de constatés à la clôture de l'exercice 2013.

2) Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a confirmé les termes de la délibération du 21 mars 2013, en fixant le taux moyen de la Cotisation Foncière des Entreprises à 20,68 % à partir de 2014, et au terme du lissage prévu sur 8 années.

3) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le taux de la T.E.O.M. sur la base de celui voté en 2013, sous réserve de la décision du Comité Syndical du S.M.I.R.T.O.M. à venir, relative au produit de la T.E.O.M.

4) Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme du Val des Mauves.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (les membres du Conseil d'Administration ne prenant pas part au vote), a octroyé une subvention à hauteur de 96 000 €

pour l'exercice 2014, au profit de l'Office de Tourisme du Val des Mauves afin de poursuivre le développement de ses activités à l'échelle communautaire.

5) Cession du contrat de partenariat public privé.

Dans le cadre du transfert de compétence liée à la création, la gestion, l'entretien et au transfert des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, favorablement sur la cession, en temps voulu, à son profit, du contrat de partenariat par la Commune de Meung-sur-Loire.

6) Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé le Président à souscrire une ligne de crédit de trésorerie pour l'année 2014, afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie.

7) Approbation du Budget Primitif 2014 (Budget principal – Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets – Budget annexe du SPANC).

Budget principal :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves pour l'exercice 2014 comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : dépenses / recettes	6 849 016,77 €
Investissement : dépenses / recettes	4 618 147,87 €

Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif de l'extension de la Z.A. des Pierrelets pour l'exercice 2014 comme suit :

Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets :

Fonctionnement : dépenses / recettes	2 285 000,00 €
Investissement : dépenses / recettes	1 549 984,00 €

Budget annexe du SPANC :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif du SPANC pour l'exercice 2014 comme suit :

Budget annexe du SPANC :

Fonctionnement : dépenses	12 800,00 €
recettes	42 215,40 €

8) Point sur l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets ;

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancée des procédures de vente des parcelles de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets, ainsi que des projets d'implantation d'entreprises.

Une information a également été faite sur le démarrage des travaux de viabilisation dans le courant du mois de mars.

9) Point sur la réalisation d'une piste cyclable Chaingy/Saint-Ay ;

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancée du projet de piste cyclable reliant la commune de Chaingy au Collège de Saint-Ay.

10) Questions et communications diverses.

Madame Martin a clôturé la séance en remerciant l'ensemble des élus et des services pour le travail constructif et solidaire effectué au cours de cette mandature.

Affiché le : **03 MARS 2014.**

Meung-sur-Loire, le 3 mars 2014

Le Président,


Pauline MARTIN

